



SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ADDUCTION
D'EAU POTABLE ET D'ASSAINISSEMENT
DE LOT-ET-GARONNE

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

RELATIVE A LA MODIFICATION DU ZONAGE D'ASSAINISSEMENT DES COMMUNES DE BLANQUEFORT-SUR-BRIOLANCE et SAINT-FRONT-SUR-LÉMANCE.

Par arrêté n° 25_087_A en date du 01/09/2025 Madame LE LANNIC, Présidente du SYNDICAT MIXTE EAU47 a prescrit l'ouverture de l'enquête publique sur le projet de modification du zonage d'assainissement de la commune de **BLANQUEFORT-SUR-BRIOLANCE et SAINT-FRONT-SUR-LÉMANCE**.

Ce projet n'est pas soumis à évaluation environnementale, ainsi qu'en a décidé le Préfet de Lot-et-Garonne, autorité compétente en matière d'environnement, suivant arrêtés en date du 03 février 2025.

Par décision du 24 avril 2025 le Président du Tribunal Administratif de Bordeaux a désigné **Monsieur Michel CHABRIER** Géomètre-expert honoraire, en qualité de Commissaire-enquêteur pour réaliser cette enquête, **Monsieur René GAMBART** étant désigné comme commissaire enquêteur suppléant.

L'enquête publique se déroulera en Mairies de BLANQUEFORT-SUR-BRIOLANCE (siège de l'enquête publique) et SAINT-FRONT-SUR-LÉMANCE, du 22/09/2025 au 23/10/2025 à 17h00, aux jours et heures habituels d'ouverture des Mairies :

BLANQUEFORT-SUR-BRIOLANCE 6 Place de la Briolance 47 500 du lundi au vendredi de 8h00 à 12h00

SAINT-FRONT-SUR- LÉMANCE 1, place de la Mairie 47 500 les lundi, mardi, jeudi, vendredi de 13h30 à 17h et les mercredis de 08h30 à 12h30

Le public veillera à respecter les gestes barrières (port du masque obligatoire) ainsi que les mesures de distanciation physique conformément aux lois et règlements en vigueur au moment de la visite.

Le Commissaire-enquêteur tiendra ses permanences à la Mairie de :

BLANQUEFORT-SUR-BRIOLANCE	26/09/2025 de 09h00 à 12h00	14/10/2025 de 09h00 à 12h00
SAINT-FRONT-SUR-LÉMANCE	07/10/2025 de 14h00 à 17h00	23/10/2025 de 14h00 à 17h00

Les pièces du dossier, ainsi que le registre d'enquête à feuillets non-mobiles, cotés et paraphés par le Commissaire-enquêteur, seront consultables en mairies, aux jours et heures habituels d'ouverture mentionnés ci-avant.

Le dossier d'enquête publique sera également consultable sur le site internet du Syndicat mixte EAU47 à l'adresse suivante : www.eau47.fr → Nos activités → Rapport/Enquêtes publiques. Le public pourra disposer d'un poste informatique au siège du Syndicat mixte EAU47-997 avenue du Docteur Jean Bru - 47031 AGEN Cedex, pour consulter le dossier.

Le public pourra consigner ses observations et/ou propositions sur le registre d'enquête ouvert à cet effet, ou les adresser au Commissaire-enquêteur, soit par écrit à l'attention du commissaire enquêteur en mairie, soit par courriel à l'adresse ci-après :

BLANQUEFORT-SUR-BRIOLANCE : (mairieblanquefortsurbriolance@collectivite47.fr)

SAINT-FRONT-SUR- LÉMANCE (mairie.st-front @wanadoo.fr)

Syndicat Mixte EAU47 avenue du Docteur Jean Bru, 47031 AGEN (n.coupeau@eau47.fr)

La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure, se présentera sous la forme d'une décision du Bureau Syndical d'EAU47 approuvant la modification du zonage d'assainissement après enquête publique.

Les Conseils Municipaux des communes émettront au préalable, un avis simple consultatif.

Les rapports et les conclusions motivées du Commissaire-enquêteur seront tenus à la disposition du public en mairie de **BLANQUEFORT-SUR-BRIOLANCE** (siège de l'enquête publique) et **SAINT-FRONT-SUR- LÉMANCE**, au siège du Syndicat mixte EAU47 ainsi que sur son site internet à l'adresse www.eau47.fr pendant un an à compter de la fin de l'enquête.

**La Présidente
Geneviève LE LANNIC**